L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 19 DECEMBRE 1857.

Imprimé et publié par
F. WIELAND & Co.
Bureau du Journal.
P. DUVERGER, E. HERY.

Rue des Chartres No. 63, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 19 DECEMBRE.

Vendus à l'encan de ce jour.

Par J. A. Beard & Co.—Deux esclaves.
Par M. Barbarat jr—Argenterie.
Par Vaudry & Co.—Batterie française, Samellier, etc.

Par Placide J. Segond—Bijouterie, Montres, etc.; meubles, quincaillerie et marchandises en gros.

Par Pierre Ferandon—Chaises, Poêle, etc.
Par L. A. Levy jr—Meubles de fantaisie, chevaux, etc.

☞ Pour les détails, voir aux annonces.

Le général Walker et le Président.

Les amis de Walker à Mobile ont tenu mardi dernier un meeting à l'amphithéâtre pour exprimer les sympathies que leur inspire ce dernier. L'ex-gouverneur Winston présidait l'assemblée. Après plusieurs discours, les résolutions suivantes ont été présentées et chaleureusement à l'unanimité :

1.—Nous avons appris avec joie l'arrivée du général William Walker et des émigrans qui l'accompagnaient à Punta Arenas, au Nicaragua ; nous considérons cet événement comme l'avant-coureur de l'américanisation du Nicaragua et une assurance que dans un avenir peu éloigné nous aurons le ce triste des grandes voies de communications nécessaires au commerce sur ce continent, ce qui ajoutera à la puissance de la république, et accroîtra l'influence des Etats du Sud. Nous jugeons que les intérêts des hommes du Sud leur commandent impérieusement de prêter leur concours au mouvement tenté dans l'Amérique Centrale.

II.—Le général Walker ayant été élu le 13 juillet 1856, en vertu d'un décret émanant du gouvernement suprême du Nicaragua, président, doit être considéré comme le chef légal de cette république; il a été d'ailleurs reconnu comme tel par notre gouvernement.

III.—Le ministre Parker ayant été visité et examiné par les autorités compétentes à la Nouvelle-Orléans et à Mobile, et ayant obtenu des papiers de bord, avait le droit d'opérer librement et sans entrave le débarquement de ses passagers et de sa cargaison au port de destination: l'examen auquel il a été soumis à Punta Arenas par le commandant de la station est par conséquent illégal.

IV.—La conduite du capitaine Chatard, commandant de la corvette *Saratoga*, qui s'est arrogé un droit de protectorat sur la ville de Greytown et qui, nous sommes forcés de le croire, s'est joint au consul anglais pour entraver les mouvements du général Walker après que celui-ci eut débarqué, a été arbitraire et illégale, peu digne d'un officier américain, et lui ayant pas été autorisé par, comme nous l'espérons, été dictée par son gouvernement, méritera d'être censurée et désavouée.

V.—Le président Buchanan, dans son dernier message au Congrès, aussi bien que dans sa correspondance avec le ministre des affaires étrangères d'Angleterre, lorsqu'il était ambassadeur à Londres, ayant déclaré que le traité Clayton-Bulwer de 1850, selon la manière dont il l'interprète, défendait à la fois aux Etats Unis et à la Grande Bretagne d'occuper ou de coloniser une partie quelconque de l'Amérique Centrale, ou d'y exercer la moindre domination, il est tenu, de l'avis de ce meeting, de transmettre à nos officiers de marine les ordres nécessaires pour empêcher le renouvellement d'actes semblables à celui du capitaine Chatard.

VI.—Nous adhérons à l'opinion de M. Buchanan lors qu'il déclare dans son message que le traité Clayton-Bulwer a été une violation de la politique traditionnelle de notre pays envers les autres Etats du continent américain. Nous croyons que le gouvernement doit prendre des mesures immédiates pour l'abrogation de ce traité et doit faire comprendre aux puissances européennes que les intérêts de ce pays ne nous permettent pas de les laisser intervenir encore dans les affaires du continent américain.

VII.—Nous approuvons cordialement les résolutions suivantes présentées à la Législature du Sud et nous engageons celle-ci à les adopter immédiatement.

Ces résolutions sur lesquelles les chambres de l'Alabama doivent délibérer, approuvent le mouvement tenté au Nicaragua par le parti libéral.

La cause de Walker paraît populaire dans l'extrême Sud, parce que le Nicaragua après s'être *américanisé*, pourra nous exprimer comme les auteurs des résolutions précédentes demandera peut-être un jour à entrer dans la confédération, et, le cas échéant, se rangera sous la bannière des Etats à esclaves. Mais l'opinion dans les autres Etats s'est énergiquement prononcée contre l'ex-président du Nicaragua. L'attitude prise par l'administration a causé un très vif désappointement aux démocrates du Sud qui comptaient au moins sur la neutralité de M. Buchanan. Ils sont fort irrités contre lui et lui adressent des reproches dont quelques-uns, il faut en convenir, ne sont pas sans fondement. Il est certain que l'on ne reconnaît pas dans le président de 1857 le signataire du manifeste d'Ostende. M. Buchanan déclarait hardiment autrefois que si la possession d'un Etat voisin paraissait indispensable à notre sureté, nous pouvions nous en emparer. Mais M. Buchanan était alors ministre et il est aujourd'hui à la tête du gouvernement. Nous sommes persuadés qu'il ne se décidera jamais à annexer de vive force un Etat quelconque à l'Union.

Quant à l'expédition contre l'Amérique Centrale M. Buchanan la condamne et paraît fort disposé à sévir contre ceux qui enverront des secours à Walker. Il a destitué l'avocat de district des Etats Unis à la Nlle-Orléans, parce que ce fonctionnaire n'a pas su empêcher le départ du chef des flibustiers; il a également rappelé le commandant de la corvette *Saratoga* par ce que cet officier n'a pas osé arrêter Walker à Punta Arenas. Le message ne laisse pas d'ailleurs de doute sur les intentions du président. Voici comment M. Buchanan s'y exprime :

Il est à la fois de notre devoir et de notre intérêt de cultiver les relations les plus amicales avec les républiques indépendantes de ce continent. Nous ne saurions jamais être indifférents à leur destinée et devons toujours nous réjouir de leur prospérité. Malheureusement pour elles et pour nous, notre exemple et nos avis ont perdu beaucoup de leur influence, par suite des expéditions dans les quelles ont été organisées contre quelques-unes d'entr'elles, dans les limites de notre pays. Bien n'est plus propre à retarder la marche de notre progrès matériel, et pour cimenter notre réputation comme nation, que de briser de semblables entreprises en violation du droit des gens.

Un des premiers devoirs et des devoirs les plus sacrés de tout Etat indépendant, dans ces relations avec les membres de la grande famille des nations, consiste à empêcher son peuple de commettre aucun acte d'agression, d'hostilité contre les citoyens ou les sujets de ses nations. Les écrivains les plus éminents en matière de droit public n'hésitent pas à flétrir de pareils actes du nom de vol et de meurtre.

Des Etats faibles et débiles, comme ceux de l'Amérique Centrale, peuvent s'être pas exposés par eux-mêmes de maintenir et de venger leurs droits. Le cas serait bien différent, si des expéditions s'organisaient sur notre territoire pour attenter impunément une guerre particulière contre une puissante nation. Si des expéditions semblables se montraient à l'étranger, contre une portion quelconque de notre Territoire, pour venir brûler nos villes, massacrer et piller nos populations et usurper notre gouvernement, nous demanderions rigoureusement compte, à n'importe quelle nation de la terre, de n'avoir pas pris de pareils énormités.

A toutes les époques, chaque l'administration en général Washington, il y a eu et vigilance dans actes du Congrès destinés à punir et prévenir le crime d'organisation d'une expédition militaire, dans les limites des Etats-Unis, pour agir contre une nation en état de paix avec nous. Le premier de ces actes, publié le 30 avril 1818 n'est guère autre chose qu'une collection des dispositions précédentes. Aux termes de cet acte, le président est autorisé à employer les forces de terre et de mer, ainsi que la milice pour empêcher la réalisation de toute expédition ou entreprise de ce genre, organisée dans ces Territoires et sous la juridiction des Etats-Unis." Les collecteurs de douanes ont, de leur côté, la faculté et le devoir de retenir dans le port tout navire qu'il y a lieu de soupçonner de participation dans quelqu'une de ces entreprises illégitimes.

Des trois premières probabilités d'une nouvelle tentative pour organiser une seconde expédition nigaude contre le Nicaragua, le ministère d'Etat sérieux, aux manières et aux attorneys de district, des instructions qui furent également envoyées par les secrétaires de la Guerre et de la Marine, aux officiers de terre et de mer, pour requérir leur vigilance et leurs plus énergiques efforts, dans l'exécution des dispositions de l'acte de 1818. Nonobstant ces précautions, l'expédition a trouvé moyen de quitter nos côtes. De telles entreprises ne pouvaient faire moins que de payer chère une dette déjà portée au dommage de la déraison à nos intérêts et à la réputation. Rien n'est empêché l'émigration pacifique qui va se dirigeant des Etats Unis vers les Etats de l'Amérique Centrale, n'aurait pu que tourner au profit de tous les intéressés. Au droit point de vue pécuniaire, ces citoyens auraient apporté considérables, par suite de la saisie et de la clôture de la route de transit entre les deux océans par la rivière San Juan.

Le chef de la nouvelle expédition avait été arrêté à la Nouvelle-Orléans, mais il fut relâché après avoir donné caution de mille dollars.

Il recommande toute cette question à la sérieuse attention du Congrès, croyant que notre devoir et notre fidélité, aussi bien que notre honneur national, exigent l'adoption de mesures efficaces, pour empêcher ces citoyens de compromettre de pareils intérêts.

M. Buchanan n'est donc nullement posé en défenseur de la flibuste en général et de Walker en particulier. Nous le félicitons de ce qu'on lui en sache gré dans le Nord, mais ici dans l'extrême Sud son hostilité à l'*américanisation* du Nicaragua lui assurera sans doute de vives inimitiés au sein de son propre parti.

Dépêches télégraphiques.

TRADUCTION A L'ABEILLE.

Nouvelles d'Europe
DE SEPT JOURS PLUS RECENTES.

ARRIVEE DU CANADA.

Halifax, 18 décembre.—La *Canadien*, steamer-poste de la malle royale, parti de Liverpool le 5 décembre, est arrivé ce matin à Halifax, en route pour Boston.

Le *Canadien*, ce steamer a apporté des dates d'Europe de sept jours plus récentes et sont de trois jours seulement.

Le commerce des Etats Unis, *dérivin*, parti de New York le 2 est arrivé à Liverpool dans la soirée du 2de ce mois.

BULLETIN COMMERCIAL.

Liverpool, 5 décembre.—Les ventes de coton de la dernière semaine ne sont élevées à 46,000 balles. Le marché a ouvert avec une hausse de 1/8 à 1/4, mais, à la clôture, les prix avaient baissé sur toutes les qualités, excepté le middling, qui est resté ferme.

La spéculation a compté 10,500 balles environ, sur le chiffre ci-dessus, et l'exportation 4,500.

Les ventes du vendredi ne sont élevées à 3000 balles ; à la fin du marché, il y avait toujours de la tendance à la baisse.

Orleans fair, 6 7/8 ; middling, 6 9/16 ; Mobile fair, 6 5/8 ; middling, 6 3/8 ; Upland fair, 6 1/2 ; middling, 6 1/4.

Le stock porte, on gros, dans le port, 317,000 balles, dont 151,000 de provenance américaine.

CHARLES—Richardson, Spence & Co cotent la farine en baisse de 1sh depuis mardi ; le blé a fléchi. La circulaire des courtiers cote la farine à 1 sh. en baisse. Le bœuf salé est languissant ; le bœuf est stationnaire et le jambon en baisse.

MARCHÉ MONETAIRE.—Ce marché est actif et sans changement.

NOUVELLES GENERALES.

ANGLETERRE.—Le Parlement a été ouvert le 3.

Le discours de la reine recommande particulièrement une loi d'indemnité, pour les banques, et promet des réformes parlementaires.

L'augmentation des espèces à la Banque d'Angleterre, durant la semaine, a été de 94,000 liv. sterling.

FRANCE.—La mise à feu du navire-monstre *Gaulois* a parfaitement bien réussi.

FAILLITES.—Les faillites suivantes sont annoncées—Hermann, Cox & Co, de Liverpool, Hiscoff, Bell & Co, de Londres.—Gall Daniste, Hersch, Moses & Co, Stettin, Hoffman & Co, de Londres ; P. Magee, de Liverpool—Dacosta, de Londres, et plusieurs autres.

On croit que la Banque d'Angleterre va faire un grand changement dans sa politique. Elle va, dit-on, abaisser son taux de l'escompte à 5 p. c. qu'il se maintiendra pendant quelque temps. Le mouvement des bestiaux de Smithfield a été très faible, ces derniers jours, à cause du mauvais temps.

Le marché des grains a été calme et sans changement.

Le marché des cotons a été calme, mais ferme, et sans changement.

Les fonds sont fermes. Les avis de Vienne sont sombres.

Nouvelles de Washington.

Washington, 17 décembre.—Le Sénat confirme la nomination de Mirabeau B. Lamar au poste de ministre dans l'Amérique Centrale, et de M. Jones, Kentucky, comme agent maritime pour la Californie.

La nomination de Nathan Clifford, à la place de juge à la Cour Suprême, a été chaudement défendue, et, renvoyée, finalement, au comité judiciaire.

La lettre de Walker, résignant la place de gouverneur de Nouvelle-Grenade, est publiée.

Le président doit refuser la démission, pour que cette lettre ne paraisse pas dans les archives publiques.

On croit que le Président révoquera Walker.

NOUVELLES DE WASHINGTON.

Washington 18—Le Sénat a décrété le bill sur les billets de la Trésorerie, mais n'a arrêté à aucune conclusion.

Cameron, le comité des voies et moyens a fait un rapport qui présente un bill autorisant l'émission de billets de la trésorerie ; aussi un bill faisant des allocations aux différents services civil et militaire du gouvernement.

M. Banks a présenté un bill autorisant le Kansas à se donner une constitution et un gouvernement d'Etat—Référé au comité sur les territoires.

Une résolution conjointe pourvoyant au paiement des étrangers de l'aux membres au commencement de la session, a été adoptée.

Le Chambre s'est ajournée.

Washington, 18 décembre.—La Chambre a référé à son comité de Collfax, après avoir voté un comité de cinq membres chargé d'instituer une enquête.

Le Sénat a référé à M. Douglas, a présenté un bill pour autoriser les habitans du Kansas à préparer une constitution et organiser un gouvernement d'Etat.

La résolution de M. Pugh priant le président de transmettre au Sénat de nouveaux renseignements sur les affaires du Kansas, a été adoptée.

La délibération sur le bill autorisant une émission de bons du trésor, a été repoussée.

St-Louis, 18 décembre.—Le fleuve baisse ; il y a huit pieds d'eau à Cairo.

Louisville, 18.—L'Ohio baisse; il y a neuf pieds d'eau aux rapides.

PASSAGES.

Vicksburg, 18 décembre.—Passaient, descendant à la rivière : la nuit dernière, à 9 heures, le South America.—à 11 heures, le Joseph Savage; ce matin, à une heure, le William Morrison et le Highflyer,—à 8 heures, l'Antilope.

ARRIVAGE DE DENRÉES.

Il est arrivé hier 6774 balles de coton, 109 boucauts de sucre, 23 barils et 90 demi barils de mélasse, 7593 barils de farine, 27 boucauts de tabac, 2 sacs de maïs, 2014 d'avoine, 3805 de blé, 846 de seigle, 260 balles de foin, 957 barils de porc, et 124 barils de bœuf.

THEATRE D'ORLEANS.—Ce soir, le *Trovatore* avec Mmes Pauli et Bourgeois; MM. Rauch et Julian,—Demain, dimanche, *Les Armes de Richelieu* et le *Bouveau des Orfèvres*.

CHRONIQUE LOCALE.

AVIS IMPORTANT.—Les juges des Cours de District de la Nouvelle Orléans ont adopté, le 5 décembre, le règlement suivant :

"Dorénavant, les parties devront donner le nom et la résidence de leurs témoins deux jours avant que l'affaire soit appelée, afin qu'il y ait un jour d'intervalle entre celui où ces noms seront donnés et la résidence et celui fixé pour la cause."

Les Cours.—A la Première Cour, le juri a présenté, hier, un verdict de culpabilité contre J. B. Dalton, inspecteur des licences du Quatrième District. Il était accusé d'avoir obtenu de l'argent, l'été dernier, d'un propriétaire de café en lui promettant de ne pas le dénoncer pour n'avoir pas acquitté la licence dans le délai prescrit par la loi.

—A la Sixième Cour, le juge Howell a ordonné le séquestre du steamship anglais *Tweedside*, pour satisfaire un jugement de 72000, montant d'une police d'assurance sur le second. Le *Tweedside* est arrivé dernièrement dans notre port; c'est son premier voyage.

Cour des Recorders.—Mlle Mary Ann Conner, accusée d'avoir fait un faux serment à la Sixième Cour de District, a été acquittée par le recorder Fabre. Il n'y a pas eu de preuves contre elle.

Ann Kane restera en prison en attendant qu'elle réponde à l'accusation d'avoir enlevé la petite fille Marie de la rue de la Hache, dans une maison de la rue Galiatin.

—Adam Faulty, accusé d'avoir tué Peter Kreuer, a été déchargé. Le recorder, M. Lonnes, un interrogateur à la suite duquel il a été envoyé devant la Première Cour de District.

—John O'Neil, ancien second maître d'hôtel du steamship Opelousas, est accusé, devant le recorder Stith, d'avoir, en septembre dernier, soustrait quelques effets appartenant à M. John E. Fischer, rue Gravier, un faux billet de cinquante piastres de la Banque de la Nouvelle Orléans. L'affidavit ajoute qu'il a refusé de remettre cette somme bien qu'on la lui ait souvent demandée—Cautionnement de 2500 en attendant l'instruction.

Thomas Silver, individu suspect et dangereux, passera six mois à la maison de travail. La police l'a arrêté en apprenant qu'il avait essayé de faire contrefaire les signatures sur une quantité de faux billets. Il prétendit d'abord qu'une autre personne avait ces billets en sa possession, mais, dans une chambre qu'il occupait, pour cinq cents piastres sur la Banque du Canal.

M. Bernard Keodig, accusé par J. O. Crosby, abrité de violence de l'ordre, d'avoir acheté, d'un nommé Franklin, trois nègres de M. Edward Broughton, a été acquitté à la demande de l'avocat de la poursuite. Le shérif a adressé au recorder du Premier District une lettre dans laquelle il déclare que M. Keodig est innocent.

Vols.—Hier matin, entre une et deux heures, des voleurs se sont introduits chez M. Levenstein, dans le Quatrième District, mais n'ont emporté d'effets. Ils ont pris la fuite aussitôt qu'ils s'aperçurent qu'on les avait entendus.

—Trois jeunes garçons sont entrés, hier matin, dans le bureau de Dr Hyde, rue Tchoupitoulas, et ont dérobé quelques plastres et divers articles qui se trouvaient dans le tiroir.

Hôpital de Charity.—Voici le rapport de l'Hôpital de Charité pour la semaine expirée, hier, 18 du courant, à 6 heures du soir :

Admis.....	111
Renvoyés guéris.....	103
Morts.....	24
En traitement.....	491

Nous félicitons le docteur Cenas, le chirurgien en chef de l'hôpital, de la diminution de mortalité qui se manifeste dans cet établissement. Il y a quelques semaines, le nombre des morts était de deux sur trois malades.

Je recommande toute cette question à la sérieuse attention du Congrès, croyant que

LA CHALOUPE.

Qui a vu, dans quelques matinées d'automne, un pêcheur, seul dans sa chaloupe, jeter son filet, ou ramener le poisson qui s'y est pris, a pu admirer souvent de ces merveilleux effets de lumière, de ces jeux de soleil et de brouillard, qui flottent sur les eaux, et qui, tantôt, voilent et cachent, tantôt éclairent et découvrent pour ensuite cacher encore, les objets environnans.

C'est à quelque chose de semblable que nous devons la vue de ce tableau, qui, sous le pinceau de M. Gournel, a pris un caractère de vérité et de poésie, qui le fait ressembler à un souvenir.

Nous n'aimons pas de M. Gournel.

—Pourquoi?—est-ce prévention? On assure qu'il a été malheureux aussi malgré sa bravoure et le vif intérêt qu'il inspire à tous.

—Est-ce malheureux pour être intéressant? ce personnage ne l'est pas.

—Vous êtes sévère.

—Je suis franc.

—Vous avez tort de vous refuser à la recommandation de mon mari. Aussi, pour nous en témoigner sa reconnaissance, aspire-t-il à la main de ma sœur; rien que cela, cent mille *sous* de dot!

—Il a un mérite réel, sa prétention est légitime.

—Mais n'est qu'il n'en a pas!

—Alors je regrette qu'on l'ait fait arriver à un emploi où il ne pourra sérieux pourrait rendre de grands services à son pays.

—Pour ça, de Fonchelville est assez occupé déjà de s'en rendre à lui-même.

—Savez-vous s'il plaît à Madame la ministre supérieur?

—Emma est, comme vous, absorbée par la lecture d'un roman, qui hasard étrange !

—Quoi donc ?

—Tâchez-vous, monsieur Benêtet! vous m'effrayez.

—Je ciel m'en préserve. Mais, que vous-je vous l'annonce,—et je sais par que vous et le marquis m'ayez secondé en privilège,—l'amitié s'empresse aussitôt. Que de fois, dans la compagnie de Rome, au milieu des marbres, quand je rêvais ou dessinais, adossé à un cippe antique, j'ai aperçu tout à coup, dans le fond de l'horizon un point noir qui grandissait incomplètement et prenait les proportions d'un nuage. Peu à peu l'azur s'éclaircissait, et dans le lointain, sur une voiture de place. C'est la tradition chez les rembrures de la gauche ; cela rentre dans les accessoires obligés.

—Malheur à ceux que vous frondez, Madame ! Voilà deux Burgos que je ne puis m'empêcher de trouver passablement ridicules.

—Oui, mais voici un homme que vous plaindrez certainement. Le berline antique on il a fait la route n'a pas voulu le laisser entrer ; vous pourrez bien l'examiner.

—Il n'a rien, ce me semble, de caractéristique.

—Regardez mieux. C'est Alphonse de Lagrange, un ancien camarade de collége de mon mari et du vicomte d'Orban. Alphonse de Lagrange, un des plus riches marquis, de l'esprit naturel, une instruction assez variée : il était bon musicien. Le monde attendait de lui quelque chose de distingué. Son oncle, le vieux conseiller, qui est là, assis, un pliait couché au fond de la berline, se tuyant avec lui, pour but unique, de faire de lui l'égoïsme, il lui posa ces deux conditions : pour être son héritier, il fallait qu'il adoptât une carrière, la diplomatie par exemple, qu'il avait rêvée ; ou devenir, par cette religieuse, un homme de bien. L'héritier unique de son immense fortune s'il consentait à venir s'établir dans sa maison et à lui tenir assidûment compagnie. M. de Lagrange, nature faible, soucieux de la lutte, eut la triste courage d'accepter ce marché, espèce de traité d'une vie. Il se vendit, le mot n'est pas trop dur, il se vendit pour une fortune qui lui viendra Dieu sait quand. Voilà douze ans qu'il a mis en prison son temps, son intelligence ; voilà douze ans qu'il ne se permet plus d'avoir une pensée à lui, qu'il ne peut prononcer une parole sur d'autres sujets que la table et le thé très fade dire, il s'ennuie par une espèce de grondeuse ; douze ans qu'il ne peut ouvrir un livre, douze ans qu'il ne peut faire un pas, douze ans qu'il subit ce supplice d'être, à chaque heure, à chaque minute, en face d'un vieillard atrabilaire, aux yeux duquel il ne trouve grâce ; douze ans enfin qu'Alphonse de Lagrange s'étiole, s'éteint, s'abrutit pour une fortune dont il ne saura que faire à la fin s'il lui indigo comme un dernier châtiment.

—Quel supplice, Madame ! s'écria Benédict, plein de pitié. Dante l'a oublié dans son *Enfer*. Pauvre victime ! la vie en ce malheureux me cause une émotion douloureuse. Mais qu'avez-vous donc? vous semblez avoir à reprocher.....

—Mon.....ce n'est rien.....vous vous trompez.....

Tout en faisant cette vague réponse, Juliette avait dirigé ses regards troublés vers une élégante calèche américaine à fond bleu avec Mets d'or et ferrée amarantine, où était assis un inconnu à la figure fière et hautaine d'une écrasante beauté.

Plusieurs voix avaient dit :

—C'est Marie !.....la reine de Mabille !.....

Marie, la lionne des Hommes !

Si un concours de dandies était accouru, galonné d'étoiles et à la suite de l'équipage, landis que Maria leur distribuait de petits saluts avec la main, l'écentail ou la tête, selon qu'elle était plus ou moins avancée dans ses bonnes grâces.

(*A continuer.*) ALFRED DES ERIANTS.

THEATRE.—Une grande et magnifique Tombola vient d'être organisée sous les auspices de M. Fransoo, 160 rue Bayadas. Il y a dix mille prizes dont le valeur s'élève à $12,000. Néanmoins tous les numéros gagnants ne sont pas tirés dans une même journée. Une annonce insérée plus loin indique les principaux numéros de la combinaison en train d'envoyés le hasard. Le reste sera publié dans la salle de l'Armory dès que tous les billets seront placés. Les objets composant les prizes sont exposés au magasin qui touche à celui de M. Fransoo. Les Directeurs de la Tombola ont été choisis parmi les citoyens les plus respectables de la Nouvelle-Orléans.

Opinion du Dr. Holl sur les Auberg d'Allemagne.—Springfield, Ill., 14 avril 1856. — Il y a quelques mois, à la suite d'un accès de fièvre intermittente, on me conseilla de passer des journées de soleil dans le sud de l'Illinois. Une de mes connaissances, qui me donna ces conseils, me recommanda l'auberge de Mme Ludwig, à Belleville, comme étant parfaitement tenue et où je trouverais tout le confortable désirable. Je m'y rendis, et je dois dire que je ne pouvais être mieux. Je ne puis donc que recommander cette auberge à tous ceux qui, comme moi, auront besoin de changer d'air. Dr HOLL.

A vendre par tous les pharmaciens et épiciers, et par J. WARNER & Co.

Le 16dc—27 y d1 et 161, rue du Chartres

HOLLAND HOUSE.

Nouvelle Direction.

Changement de propriétaire.

CHARLES BENTZINGER (Français).

Nous offrons, à partir d'aujourd'hui de grands avantages aux acheteurs.

J. & F. REILLY & CO.

No 126, rue du Canal, entre Royale et Bourbon.

16dc—6 1re p.

Grande et magnifique
TOMBOLA.
OBJETS DU CHOIX
ET DE PREMIERE QUALITÉ,
$10,000.
10,000 LOTS GAGNANTS.
10,000
COUPONS DE SOUSCRIPTION A $1

☞ La Salle de la Tombola se trouve rue Royale entre Bienville et Conti, près de l'ancien magasin Bellanger, ci-devant chez H. George Paris.

Les premiers prix sont :

UNE BELLE MAISON
Située rue Marigny, No 125.

☞ La Tombola se tirera aussitôt le placement des billets. Le jour du tirage sera indiqué par les journaux de la ville.

Les premiers prix après Lots sont :

Une belle maison située rue Marigny, le fait 25,0 0
Un Piano..... 1,0 0
Sept jeux de terre sans noyer, et à Marseille..... 1,0 0
Un séparte Fauteuil de Lepage avec belle compplace..... 2,0 0
Une superbe Pendule dorée..... 7 0
Un Secrier en acajou..... 7 0
Cent autres objets, tous d'une grande valeur.

Comme on peut voir, les premiers prix consistent dans les principaux lots, sans nous contenter de prévenir particulièrement le public que les numéros les plus gagnants de la Tombola ne seront tirés qu'après la vente de tous les billets, et que, par conséquent, aucune fraude ne pourra avoir lieu dans la distribution des différents prix.

Les billets sont en vente chez tous les principaux libraires, et chez les principaux marchands de la ville.

Le Comité de Direction :

Emma FOUCHÉ, D., 4 juin 1856.

Au Dr G. W. Holl, No 4, Rond Point street, Cincinnati, Ohio.—Cher Monsieur, Je suis heureux de pouvoir vous dire que votre Pain-Killer a produit sur moi un effet très salutaire. Mes douleurs rhumatismales ont presque entièrement disparu, et je me sens plein de force et de santé. Je vous autorise à faire de mon certificat tout l'usage que vous voudrez. Votre dévoué, WILLIAM SPRINGER.

ATTENTION.

Les A. Beard & Co vendront aujourd'hui, à midi, à l'Arcade de Bourse, des matières de choix parmi lesquels on remarque : 1 lot de cravates, imperméables, des couvertures, blanchisseuses, des pantalons et tapis de toutes sortes. Des détails complets seront donnés à la vente.

Gros du Rhin, Rubanerie en couleur, Fleurs noires, &c.—Vincent & Co vendent à l'encan, ce matin à 10 heures, à leur magasin No 25 rue de la Bourse, une quantité de gros du Rhin, rubanerie en couleur, fleurs noires, &c. Les acheteurs du commerce de la ville et de la campagne sont invités par cette vente.

Changement de bureau.

Les A. Beard & Co ont transféré leur bureau de Ventes de la rue Gravier à l'Arcade Banks, au No 3, rue des Magasins.

Banque de l'Etat de la Louisiane.

Nlle Orléans, 10 décembre 1857.

Cette Banque sera fermée les trois vendredis se succédant, pour cause de FETE DE NOEL, le PREMIER DE L'AN et le SAINT JANVIER. Dans les délais ci-dessus, les porteurs de billets devront être payés les JEUDIS précédant les vendredis susmentionnés les jours ou les billets devront être mis à l'acquittement.

C. A. F. BONDEAU, caissier

Chemins de fer de Carrollton et du lac.

UN SERVICE SPECIAL EXTRA

PARTIRA ce soir, à 5 heures, pour retourner à 7 heures, pour retourner à 10 heures, pour retourner à 12 heures, pour retourner à 2 heures, pour retourner à 4 heures, pour retourner à 6 heures, pour retourner à 8